

## ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Depuis la disparition d'Albert BADIÉ, les contacts avec l'Association Nationale Animaux Sous Tension (ANAST) sont quasiment au point mort.

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des courants vagabonds, et toutes perturbations dues aux installations produisant des ondes électromagnétiques qui impactent les élevages et les individus.



Nous suivons cependant avec attention les actions que l'association mène, via son site.

<https://animauxsoustension.org/>



Image : OF

## Antenne 4G et bovins morts à Mazeyrat-d'Allier : la justice ordonne une expertise

Le tribunal a rendu sa décision : une expertise va être réalisée, afin de savoir si l'antenne 4G d'Orange, installée près du Gaec des Coupet, a un lien avec la baisse de production de lait, le changement de comportement et la surmortalité du troupeau.

Par **Le Progrès** - 18 févr. 2022 à 13:36

[Extrait du journal Le Progrès .](#)



## Quid du GPSE (Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique) ?

Le GPSE est chargé de mener des expertises sur l'impact des courants électriques auprès des populations et des animaux. Le problème, c'est que c'est la filière qui finance les expertises, ce qui ne garantit en rien leur indépendance, comme le reconnaît implicitement le GPSE lui-même\*. Ainsi, l'ANAST a dû faire appel à un avocat pour accéder aux données de ces expertises. Elle a aussi découvert que la profession refusait de reconnaître le métier de géobiologue, alors que le monde agricole et même éolien a compris combien leur concours était précieux voire incontournable dans ce domaine.

\* « Il est vrai de dire que le GPSE dépend des industriels du secteur de l'énergie et de la profession agricole pour son fonctionnement, puisque ceux-ci constituent son Conseil d'administration.

Le GPSE fait appel aux entreprises du secteur électrique pour couvrir les frais d'expertise parce qu'il ne dispose pas de financement public. »

Extrait du site GPSE : <https://www.gpse.fr/>



# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les antennes-relais se multiplient partout.

**Ménil**

**Antenne-relais : un collectif veut informer les habitants**

Article : OF

Depuis le début de l'année, des riverains de deux communes (Ménil et Saint-Germain d'Anxure) nous ont sollicités pour des problèmes d'antennes-relais, une première pour la FE 53.

Le 21/01/2022 à 18:33, [REDACTED] a écrit :  
Bonjour

Nous sommes à la recherche d'information sur les nuisances liées à l'installation d'une antenne relais dans notre village ainsi que sur les possibilités de recours.

Pourriez vous nous indiquer qui contacter ?

Merci d'avance

Cordialement

[REDACTED]  
St Germain d'anxure

Le problème est récurrent : c'est par un drone ou un panneau minuscule que des riverains découvrent souvent par hasard le projet, quasiment bouclé, les mettant alors devant le fait accompli.

À ceci s'ajoute une législation faite sur mesure pour les industriels puisqu'elle ne laisse que très peu de pouvoir aux élus. Et si ces mêmes élus cautionnent ce système, tout est réuni pour que l'installation d'une antenne-relais débouche sur des conflits.



# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

## QUE DISENT LES ÉTUDES ?

Selon le Pr Dominique BELPOMME (médecin de cancérologie, professeur de cancérologie au Centre Hospitalier Universitaire Necker-Enfants malades et président de l'ARTAC, Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse), ce qui est acté aujourd'hui au niveau scientifique par l'ensemble de la communauté médico-scientifique internationale, c'est que les champs électromagnétiques, quels que soient leurs fréquences, **sont possiblement cancérigènes.**

Pourtant, les services de l'État valident les choix des industriels, donnant ainsi raison à ces derniers qui contestent vigoureusement ces dangers.



# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Quand nous découvrons les travaux des chercheurs comme ceux du physicien Jean-Paul BIBERIAN, ceux du Dr Pierre SOUVET, cardiologue, président de l'Association Santé Environnement (forte de ses 2 500 médecins adhérents), ceux du Dr Annie J. SASCO, directrice de recherche INSERM, ceux du radiologue Philippe LEBAR, ceux du Dr Gérard DIEUZAIDE, chirurgien-dentiste et auteur de "***Libérez-vous de ces matières parasites***", ou quand nous lisons les ouvrages des journalistes d'investigation comme celui de Maxence LAYET, co-auteur du livre "***Survivre au téléphone mobile et aux réseaux sans fil***", voire aussi celui de l'avocat Maître Richard FORGET, auteur de "***Portables & antennes : mauvaises ondes***"...

**il y a de quoi être stupéfait !**

Puis le doute est total si vous tombez sur "***5G mon amour***" de Nicolas BÉRARD, sorti en 2020. Comme le disait déjà il y a une dizaine d'années le Dr Pierre SOUVET, l'État fait le jeu des industriels exclusivement.



# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

En effet, la littérature scientifique a relevé quantité d'effets des ondes sur le vivant : **sensation de chaleur, irritations sur la peau, modification de l'activité cérébrale, modifications de sécrétions hormonales, anomalie du rythme cardiaque, trouble de l'attention, maux de tête, cancers, maladies dégénératives, toute une gamme d'effets biologiques** a été mise en évidence. Malgré ces études, malgré l'appel des médecins, malgré la mobilisation de nombreux politiques, officiellement, rien de dangereux selon les industriels et les pouvoirs publics ! Ce déni, les électro-hypersensibles, les malades des ondes en sont les premières victimes visibles.

On apprend ainsi que **les normes ne tiennent pas compte des effets cellulaires, seulement des effets thermiques.**

Sur les antennes-relais, selon le journaliste Maxence LAYET, une petite quinzaine d'études indépendantes ont été publiées. **Près des 3/4 des études concluent à un impact sur la santé des riverains** : risque accru de cancers, de trouble du sommeil chez les personnes qui résident à moins de 500 mètres d'une antenne-relais.



## ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les études sur les animaux exposés aux rayonnements ne sont pas plus rassurantes, à l'image de celle du réputé Institut italien Ramazzini, (2010) portant sur 7 000 rats ou celle de Louvain (2012). Certes, les animaux peuvent avoir une réaction différente des humains. Néanmoins, c'est un argument très important qui remet en cause par exemple le choix d'installer une antenne-relais dans un lieu où règnent en maître la nature et donc les animaux.

### Antennes : « Nous comprenons les inquiétudes »

Le discours des promoteurs se veut rassurant. Mais la réalité du terrain est tout autre...

Ces précautions sanitaires sont fixées par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, qui s'appuie sur de très nombreux rapports scientifiques établissant qu'il n'y a pas d'impact sur la santé des populations qui vivent à côté d'une antenne.

Extrait article OF du 25 avril 2022

En Mayenne, il existe 168 antennes. 21 ont été installées en 2021.

# ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Quelle conclusion ?

En fonction de son expérience et des connaissances actuelles, la FE 53 formule au moins trois conditions. **Oui aux antennes-relais si :**

1 – une concertation digne de ce nom puisse se mettre en place dès la genèse du projet avec les différents acteurs concernés (élus, riverains, associations ou collectifs de défense de l’environnement, développeurs de projets, propriétaires...)

2 – on évite si possible de placer une antenne-relais à moins de 500 m d’une maison d’habitation.

La filière, tout en affirmant que les émissions sont sans impact sur la santé concède qu’on ne puisse pas poser d’antennes à proximité d’une école ou d’un ÉHPAD...

3 – la mairie ou le promoteur accepte de faire appel à un géobiologue pour limiter au maximum les risques pour un élevage à proximité (idem pour une éolienne).

Plusieurs agriculteurs adhérents à l’ANAST ont eu des problèmes avec leurs élevages suite à l’installation d’une antenne-relais à proximité.